

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE  
MAIRIE DE BARBAZAN  
(00045 - 97898)

**ARRÊTÉ**  
**D'AVANCEMENT D'ÉCHELON À DURÉE UNIQUE**  
**de Mme FORNASIER MARIE-LOUISE**

Le Maire : MAIRIE DE BARBAZAN,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriales,

Vu le Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié fixant la durée de carrière applicable à ce grade,

Vu le Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,

Vu l'arrêté nommant Mme FORNASIER MARIE-LOUISE, au 6ème échelon de son grade, à compter du 01/01/2024 avec une ancienneté conservée de 25 jours,

Considérant que Mme FORNASIER MARIE-LOUISE remplit les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un avancement d'échelon,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** A compter du 06/12/2024, Mme FORNASIER MARIE-LOUISE née FORNASIER, Adjointe technique territoriale, est promue au 7ème échelon de son grade, IB 381 .  
Durée hebdomadaire de travail : Temps non complet 15 heures hebdomadaires

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera transmis à la Présidente du Centre de Gestion, au comptable de la Collectivité et notifié à l'intéressée.

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*

Fait à Barbazan  
Le 8/01/2024

Le Maire,

STRADERE Michèle

Notifié le : 12.01.2024

Signature de l'agent :

*[Signature]*

